



Union Départementale des Syndicats FO de l' AISNE

19, rue du Président Kennedy
02100 Saint-Quentin

☎ 03 23 65 66 66 Fax 03 23 65 66 61
Adresse électronique : udfo02@orange.fr

Communiqué

**Le « Plan étudiants » et la réforme du baccalauréat, c'est la déqualification et la précarité généralisées !
Le 1^{er} février, TOUS mobilisés pour la défense du Bac et l'abandon du Plan étudiants !**

La Commission Mathiot, chargée par le ministre de l'Éducation nationale, en novembre 2017, de préparer une réforme du baccalauréat et du lycée, a rendu public, mercredi 24 janvier, son rapport intitulé « *Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles* ». Le nouveau bac devrait entrer en vigueur en 2021.

Ce projet s'inscrit dans un ensemble de mesures constituant le « **Plan étudiants** » présenté par le Premier ministre, le ministre de l'Éducation nationale et la ministre de l'Enseignement supérieur, lors d'une conférence de presse, le 30 octobre 2017, et articulant la réforme du bac avec une réforme des modalités d'accès à l'université.

Pour justifier ces projets de réforme, les ministres expliquent qu'il s'agit de « *redonner du sens* » au bac, de le « *re-muscler* » et le « *rendre plus utile pour les élèves* », puis de mettre fin au tirage au sort à l'entrée des universités en orientant mieux les bacheliers...

Qu'en est-il vraiment ?

Le « *nouveau baccalauréat* » et le « *lycée des possibles* », selon le rapport Mathiot, ce serait : la disparition des séries remplacées par des parcours personnalisés, la remise en cause des horaires d'enseignements disciplinaires menaçant d'entraîner la suppression de milliers de postes de professeurs, un examen ne reposant plus que sur cinq épreuves terminales et laissant une plus grande part au contrôle continu (40 %), un **diplôme qui cesserait d'être national pour devenir un certificat de fin d'études secondaires, un « diplôme maison » propre à chaque lycée, voire à chaque élève.**

L'orientation vers l'enseignement supérieur se déciderait en Conseil de classe de Terminale, selon les vœux et profils des élèves. **Les universités pourraient ensuite procéder à une sélection « dans les limites (de leurs) capacités d'accueil »** et selon des « *attendus* » nationaux déclinés en attendus locaux d'une université à une autre. **Ce serait donc la fin du droit pour tout bachelier de s'inscrire dans l'université et la filière de son choix !**

Les objectifs réels de cette nouvelle réforme s'avèrent donc beaucoup moins rassurants que les déclarations gouvernementales.

Ce que veut vraiment le gouvernement c'est, avant tout,

« *réduire la facture* », c'est-à-dire réduire la dépense publique de 80 milliards d'euros sur le quinquennat, ce qui suppose de rechercher « *toutes les pistes d'économie* ». Le rapport Mathiot reproche au bac actuel d'être un « *monstre organisationnel* » dont le **coût financier est estimé « entre 50 et 100 millions d'euros par an »**... Dans cet esprit, réduire les heures de cours au lycée

permettrait d'éviter de créer les postes de professeurs nécessaires, et trier les bacheliers à l'entrée du Supérieur dispenserait d'avoir à combler le manque d'enseignants chercheurs, de personnels administratifs et techniques, puis de locaux dans les universités. **D'ores et déjà, le ministère de l'Éducation nationale a décidé, pour la rentrée 2018, de supprimer 2600 postes de professeurs stagiaires dans l'enseignement secondaires,** ce

qui entraîne la **suppression de 91 postes dans l'académie d'Amiens (dont 34 dans le département de l'Aisne).**

Ce que veut vraiment le gouvernement, en remettant en cause le baccalauréat comme diplôme national, et avec lui tous les diplômes nationaux, c'est aussi satisfaire une vieille revendication du patronat qui, depuis plus de 60 ans, avec le CNPF, puis le Medef, veut supprimer le lien entre diplôme et rémunération.



Il s'agit donc, dans la logique de l'inversion de la hiérarchie des normes, de briser le cadre national des diplômes et qualifications reconnus dans les conventions collectives et les statuts de la Fonction publique, et sur la base desquels sont attribués les emplois et calculés les salaires.

Ce n'est évidemment pas un hasard si cette réforme est engagée au moment où, dans la continuité des ordonnances sur le Code du Travail, et au titre de « l'acte II » de ses « réformes sociales », le gouvernement mène des consultations et concertations sur l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage.

Ainsi, concernant l'apprentissage et l'enseignement professionnel, le Medef ne cache pas sa volonté de voir les diplômes remplacés par des compétences que le patronat sera seul en mesure de certifier, alors que déjà, depuis plusieurs années, le cadre national des formations et diplômes a été entamé par l'introduction du contrôle continu en cours de formation (CCF) et la régionalisation de la carte des formations professionnelles.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que, répondant aux exigences patronales, le « Plan étudiants » prévoit la mise

en place, dans chaque région académique, de commissions d'accès au supérieur pouvant redéfinir la carte des formations supérieures selon « les besoins socio-économiques du territoire », c'est-à-dire selon les exigences du patronat local, puis que les diplômes soient remplacés par des « blocs de compétences ».

En fait d' « accompagner chacun vers la réussite » (mot d'ordre du Plan étudiant), ce que veut le gouvernement, c'est livrer au patronat des générations de jeunes sans véritables diplômes ni qualifications, tout juste pourvus de quelques vagues compétences qui en feront une main d'oeuvre bon marché, exploitable et licenciable à merci !

Le « Plan étudiants » des ministres BLANQUER (Education nationale) et VIDAL (Enseignement supérieur), c'est un vaste plan de déqualification et de précarité généralisées frappant l'ensemble des jeunes et des salariés, pour imposer à tous la baisse de coût du travail !

C'est pourquoi L'UD-FO de L'Aisne décide d'alerter l'ensemble des jeunes, et des salariés :

La défense du baccalauréat, des diplômes nationaux, des qualifications, est inséparable de la défense du contrat de travail, des conventions collectives, du Code du Travail et des statuts de la Fonction publique !

À ce titre, l'UD-FO de l'Aisne rappelle son exigence d'abrogation de la loi Travail et de retrait des ordonnances remettant en cause le droit du travail. De même, l'UD-FO 02 réaffirme son attachement aux diplômes nationaux des filières générales, technologiques et professionnelles, comme base des grilles de rémunération dans les branches professionnelles et les statuts de la Fonction publique.

Dans cette situation, l'Union départementale FO de l'Aisne se félicite de la décision des fédérations FNEC-FP-FO, FERC-CGT, FSU, SUD Solidaires, et des organisations de jeunesse SGL, Solidaires étudiant-e-s, SUD Education, UNEF, et UNL, d'appeler les lycéen-ne-s, parents d'élèves, étudiant-e-s, et personnels des universités et de l'enseignement secondaire, à participer massivement à une journée nationale de mobilisation, le 1^{er} février 2018, y-compris par la grève, pour le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire, et pour l'abandon du « Plan étudiants ».

L'UD-FO déclare son soutien aux initiatives que prendront les lycéen-ne-s, étudiant-e-s et personnels enseignant de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (grève, rassemblements, manifestations). Elle sera avec eux !

**Dans l'académie d'Amiens,
Le jeudi 1er février, à 11h00,
Rassemblement devant le rectorat**

**(20 Boulevard d'Alsace-Lorraine),
à l'appel des sections académiques de la FNEC-FP-FO, de la CGT
Educ'action, de SUD Education et de L'UNEF**